



Appel aux pompiers

Par JeanMi

Bonjour,

Nous possédons un bien que nous avons mis en location malheureusement à un mauvais payeur.

Il a depuis le début payé en retard (presque à la fin du mois au lieu que le 5), un mois impayé et le mois actuel encore pas payé.

Il ne répond pas aux mails ni aux appels ni aux sms ni quand on frappe à sa porte.

On a décidé d'appeler les pompiers pour savoir si il était bien encore dans l'appartement ou pas , car nous ne voulions pas commettre d'infraction nous même.

Est-ce que le locataire pourrait se retourner contre nous et les pompiers pour être intervenus?

Merci.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Quelle explication plausible juridiquement avez vous fournie aux pompiers pour les faire intervenir.. Et à votre locataire ?

Par Jean Mi

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Déjà nous avons demandé aux pompiers conseil: ?nous n'avons pas de nouvelles de notre locataire, il répond pas et il a pas payé les deux derniers mois. On est inquiets, on sait qu'il fait pas mal la fête, ça se trouve il a ingéré quelque chose et il est en détresse ou tout simplement il a abandonné l'appartement et il ne donne plus aucun signe de vie?. C'est les pompiers qui ont décidé d'intervenir.

L'appel d'ailleurs est enregistré.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et les pompiers sont intervenus ? Ils peuvent vous facturer leur intervention ...

Pourquoi ne pas simplement leur envoyer un huissier pour le recouvrement après 2 mois de retard (ce qui n'est apparemment pas encore le cas ?)

Par Jean Mi

Notre locataire d'ailleurs était dans un état pénible, les pompiers l'ont bien vu. Il avait un ?il cassé avec des points de suture. Les pompiers lui ont demandé ce qu'il avait fait.

Il était confus, et il a commencé à faire des photos aux pompiers qui lui ont dit toute suite de supprimer.

Et il nous a menacé que on allait payer pour ça. Mais les pompiers lui ont dit que nous n'avions rien à craindre.

Par Jean Mi

La procédure du huissier est déjà entamée avec notre avocate. Mais notre peur était vraiment qu'il puisse se passer je ne sais pas quoi dans notre appartement.

Des voisins nous ont dit que de fois ils le voient dans le balcon comme endormi pendant des heures.

Et il répondait jamais.

Par Isadore

Bonjour,

Si l'état de santé de votre locataire était réellement préoccupant, l'intervention des pompiers était en effet justifiée.

Il est possible d'appeler les pompiers quand l'on s'inquiète pour une personne susceptible d'avoir fait un malaise, mais pas pour vérifier qu'une personne est chez elle.

Par yapasdequoi

Ce locataire a un mode de vie particulier, mais vous n'avez aucune prise dessus s'il respecte ses obligations locatives.

Par contre s'il vous doit de l'argent, vous pouvez lancer la procédure de recouvrement, et éventuellement, faire résilier le bail si l'impayé persiste.

Reste à savoir si le locataire est solvable ... (il y a un garant ? une GLI ?) et s'il dégrade le logement vous aurez sans doute des frais importants pour la remise en état.

Quand on est bailleur, c'est un type de risque à prendre.

Par Jean Mi

Bonjour,

Il ne respecte pas ses devoirs de locataire vu qu'il ne paie pas. Il ne répond pas alors qu'il y a des travaux à faire dans l'appartement à niveau de la copropriété (nous avons les preuves et les témoins). Il ne répond pas tout court à nos appels et depuis un moment le silence et des loyers impayés. Franchement on trouvait que c'était préoccupant. Et on a demandé aux pompiers ce qu'ils pensaient et ils ont décidé d'eux même d'intervenir

Par yapasdequoi

Et donc ? Vous avez peur que le locataire vous accuse d'avoir envoyé les pompiers pour lui nuire ?

Vous avez une avocate. Ecoutez ses conseils.

Et aussi rassemblez toute votre patience, car face à un locataire abusif, la route est loooooongue.

Par Jean Mi

Oui exactement je voulais savoir si selon vous appeler les pompiers c'est légal ou pas, tout simplement. On a voulu faire appels à des ?agents publiques? justement pour respecter la loi. On a pas voulu commette d infraction même si on avait un double de clés de l'appartement.

Par yapasdequoi

En effet vous n'avez pas le droit de pénétrer dans le logement.

Par Jean Mi

Je n'ai pas pénétré dans le logement justement?. La pompiers l'ont fait.
Bon c'est une discussion sans but.

Par yapasdequoi

Espérant vous avoir rassuré. Maintenant il faut traiter l'impayé avec votre avocate.